

	Définitions	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4
<b>Indemnité de stage</b>	Indemnité forfaitaire de CHF 3'200.- par année, versée mensuellement	CHF 400.-/mois			
<b>Taxe d'études</b>	Taxe d'immatriculation à la HES-SO de CHF 700.- par semestre. Le premier semestre est payable d'avance	CHF 700.- sur facture fin octobre-début novembre	-	-	-
		CHF 116.67 par mois déduits de l'indemnité mensuelle de stage			
<b>Contribution aux frais d'études</b>	<p><b>Couvre la participation aux frais suivants:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• mise à disposition de vêtements professionnels et leur entretien par le CHUV</li> <li>• accès aux équipements informatiques et au Hespesk</li> <li>• licences pour les ressources informatiques en ligne</li> <li>• consommables pour les cours pratiques</li> <li>• forfait de 600 impressions/an disponibles sur la carte étudiant</li> <li>• forfait de CHF 100.- par travail de bachelor pour l'accès aux articles payants, via la bibliothèque</li> <li>• tarif préférentiel dans les restaurants du CHUV</li> <li>• cotisation de CHF 10.- reversée à l'ASSIDE</li> <li>• participation solidaire de CHF 10.- versée au Fonds d'entraide</li> </ul>	CHF 200.- déduits de l'indemnité mensuelle de stage du mois d'octobre	-	CHF 200.- déduits de l'indemnité mensuelle de stage du mois d'octobre	-
<b>Taxe NAREG</b>	Taxe d'inscription obligatoire au registre GesReg/NAREG, registre national des professions de la santé	-	-	-	CHF 130.- déduit de l'indemnité mensuelle de stage de juillet

- Vous recevez chaque mois dans votre boîte mail un décompte précisant ce qui vous est dû et ce que vous devez.
- D'autres déductions peuvent s'ajouter à celles citées ci-dessus (loyer, taxe de retard à la bibliothèque, ...). Ainsi, pour les locataires de la tour, le loyer est directement déduit de l'indemnité.

- Si le montant des sommes à vous verser est inférieur au montant des déductions, vous recevez une facture.
- Les factures sont à acquitter dans les 30 jours, sous peine de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exmatriculation.
- Les situations particulières restent réservées.

### Exemple de décompte du mois d'octobre pour un.e étudiant.e ne logeant pas à la tour

Indemnité de stage	400	
Déduction Contribution aux frais d'études	-200	
Taxe d'études	-116.67	
	<b>Total Versé</b>	<b>CHF 83.33</b>

### Exemple de décompte du mois de juin

	400	
	0	
	-116.67	
	<b>Total Versé</b>	<b>CHF 283.33</b>

### Exemple de décompte du mois d'octobre pour un.e étudiant.e disposant d'une chambre standard dans la tour

Indemnité de stage	400	
Déduction Contribution aux frais d'études	-200	
Taxe d'études	-116.67	
Loyer	-170	
	<b>Total Net</b>	<b>* CHF -86.67</b>

### Exemple de décompte du mois de juin

	400	
	0	
	-116.67	
	-170	
	<b>Total Versé</b>	<b>CHF 113.33</b>

\*Cet.te étudiant.e recevra une facture de **CHF 86.67** pour le mois d'octobre

### Exemple de décompte du mois d'octobre pour un.e étudiant.e disposant d'une chambre large dans la tour

Indemnité de stage	400	
Déduction Contribution aux frais d'études	-200	
Taxe d'études	-116.67	
Loyer	-280	
	<b>Total Net</b>	<b>* CHF -196.67</b>

### Exemple de décompte du mois de juin

	400	
	0	
	-116.67	
	-280	
	<b>Total Versé</b>	<b>CHF 3.33</b>

\*Cet.te étudiant.e recevra une facture de **CHF 196.67** à payer pour le mois d'octobre